



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais de cure

Question écrite n° 377

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'avenir du thermalisme. Les acteurs de ce secteur économique s'inquiètent des difficultés qui pourraient mettre en cause l'avenir du thermalisme médicalisé. Ils souhaitent que la pérennité du thermalisme soit clairement affirmée comme une thérapeutique efficace pouvant être optimisée par le dépistage de pathologies et l'apprentissage de conseils d'hygiène de vie. Il lui demande quelles dispositions le Gouvernement compte prendre, notamment dans le cadre de la prochaine loi de financement de la sécurité sociale, pour soutenir le thermalisme qui, il convient de le rappeler ici, représente un gisement de 10 000 emplois directs et de 120 000 emplois indirects.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande au ministre de la santé et de la protection sociale quelles orientations il entend prendre en vue d'un développement du thermalisme. La loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie a confirmé que le thermalisme avait toute sa place dans le système de santé. Elle a ainsi maintenu la compétence des caisses nationales d'assurance maladie pour signer la convention nationale avec les organisations représentatives des établissements thermaux. De la même manière, les actes et soins assurés dans ces établissements seront soumis, dans le cadre de la Haute Autorité de santé, aux mêmes procédures d'évaluation du service rendu que les autres prestations de soins. Le ministre de la santé et de la protection sociale se félicite à cet égard des avancées prévues par les avenants à la convention nationale dans ce domaine. Il note l'engagement des professionnels du thermalisme dans cette démarche d'évaluation, notamment par la mise en place d'un dispositif d'experts chargés de mener les recherches et les études scientifiques relatives à l'apport thérapeutique des soins thermaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 377

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2651

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8505